



**Compte rendu de la séance du
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial
des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
du
18 juin 2019**

Vos représentants :

Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Muriel Le Barbier

Julie Florent

Bonne lecture !

A titre liminaire :

* Thierry-Xavier Girardot (SGCE) a indiqué que le Gouvernement venait de déposer un amendement au projet de loi de transformation de la fonction publique tendant à préserver l'existence d'une enceinte commune aux personnels des greffes et aux magistrats s'agissant des questions de santé, d'hygiène et de sécurité (alors que le CSTACAA qui ne concerne que les magistrats perdurerait, les magistrats n'ayant donc pas vocation à siéger au sein des futurs "comités sociaux d'administration").

* Le SGCE a également indiqué qu'un nouveau bilan sur le télétravail serait dressé en novembre 2019 (prochaine réunion plénière du CHSCT), et que le 3^{ème} écran était actuellement expérimenté sur 5 sites et 42 postes de travail.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du CHSCT du 21/03/19

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2019 est approuvé.

2. Point sur le rôle du secrétaire du CHSCT.

L'actuel secrétaire du CHSCT, représentant des agents de greffe, souhaite que le rôle du secrétaire du comité soit clarifié et mieux identifié par les personnels des juridictions (notamment dans une optique de détection des risques psycho-sociaux – RPS).

Thierry-Xavier Girardot (SGCE) a indiqué qu'**une fiche pratique sur le rôle du secrétaire du CHSCT sera établie par la DRH.**

3. Compte rendu de la visite du TA de Pau par le CHSCT (7/02/19).

Aucune allusion de la part du gestionnaire n'a été faite à la situation de RPS avérés dont il avait été question à la séance plénière du CHSCT de mars 2019, au cours de laquelle vos représentants avaient souligné l'insuffisance, révélée par la situation du TA de Pau, du dispositif d'alerte du CHSCT en cas de RPS avérés. La direction de l'équipement a indiqué que l'étude sur la séparation des flux était en cours avec un architecte (ce que semblait ignorer l'assistante de prévention du TA!), qu'un devis pour la mise aux normes accessibilité PMR de l'ascenseur avait été demandé et qu'il était également question de réviser la sécurité anti-incendie.

4. Suivi des mesures relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail dans les juridictions administratives.

4.1. Inscriptions sur les registres santé et sécurité au travail.

Une synthèse a été présentée par la DRH. S'agissant des RPS, altercation signalée entre collègues de greffe dans deux juridictions, et comportement agressif d'usagers à Nantes (CAA), Dijon, et Montpellier (dans ce dernier cas il s'agit de désordres en marge de manifestations de « gilets jaunes »).

4.2. Examen des DUERP actualisés.

Les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) des juridictions se présentent sous des formats très différents. Le comité a estimé que ces documents ne prennent pas assez en compte les RPS, et certaines juridictions ont pris un retard important dans la finalisation et la communication de leur DUERP. Le Conseil d'Etat a indiqué qu'il pouvait aider ces juridictions, à partir des modèles des meilleurs DUERP finalisés. Il est regretté de façon générale l'absence des médecins de prévention lors de la réalisation de ces DUERP. FO a demandé un bilan du nombre de médecins de prévention dont les juridictions disposent dans leur ensemble.

5. Bilan des accidents de travail.

Aucun accident de travail ou de trajet ne concernait les magistrats pour la période analysée (1/02/19 au 30/04/19).

6. Bilan et perspectives de la direction de l'équipement (tenant compte également de la réunion préparatoire organisée par la DE).

TA de Nantes :

Des locaux de l'État (INSEE) situés à une quinzaine de minutes de marche du tribunal pourront accueillir une chambre, dans l'attente (toujours hypothétique) de la reprise des locaux – semble-t-il en grande partie à usage de logements de fonction – du CHU qui occupe un tiers de l'hôtel particulier où est installé le tribunal. **Vos représentants ont indiqué que, même s'il fallait être pragmatique dans les solutions apportées au besoin d'espace supplémentaire, la satellisation d'une partie d'une juridiction n'est jamais satisfaisante**, notamment en termes de RPS.

TA de Toulon :

Des locaux ont été trouvés en proximité immédiate du tribunal. Là encore, le fractionnement de la communauté de travail de la juridiction et les risques induits par cet isolement sont regrettables.

TA de Toulouse :

La situation actuelle va perdurer pour le moment, à savoir quelques travaux ponctuels, un projet, maintenu selon la DE, de relogement du tribunal, mais qui ne se concrétise toujours pas. **Vos représentants ont demandé qu'une visite du CHSCT ait lieu après la réception des travaux actuellement réalisés.**

Par ailleurs, le choix de la localisation de la nouvelle cour administrative d'appel n'est toujours pas arrêté (le dossier pour décision devrait être transmis au Gouvernement dans quelques semaines).

TA de Limoges :

Les travaux de réaménagement des locaux du rez-de-chaussée, pour lesquels un permis de construire a été délivré, devraient pouvoir débuter à la fin de l'année. Ils permettront

en particulier une séparation des flux. Les études n'ont pas permis en revanche la réalisation d'un ascenseur au sein des locaux pour permettre notamment une accessibilité aux étages des PMR et notamment des agents ou magistrats.

TA de Montpellier :

Un calendrier des travaux pour le remplacement complet des installations de chauffage / climatisation est en cours de réalisation. Un programmiste a été désigné fin mai pour permettre la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avant la fin de l'année et un début des travaux en 2020. La fin des travaux, en site occupé, est estimée à 2021. **Vos représentants ont rappelé le caractère prioritaire de ces travaux de climatisation,** légitimement très attendus des collègues de ce tribunal.

TA de Rennes :

Les désordres sur la verrière relèvent de la garantie décennale et ont fait l'objet d'une expertise. Une entreprise a été mandatée et réalise actuellement son calendrier d'intervention. La DE espère pouvoir réaliser les travaux durant l'été.

Palais des juridictions de Lyon :

Les travaux de désamiantage des colonnes devraient démarrer fin juillet pour une durée de six mois environ. Le nettoyage des gaines du réseau CVC et le débouage en cours des réseaux de chauffage devraient permettre une amélioration de l'ambiance thermique du bâtiment.

CAA de Nancy :

Les travaux de relogement de la cafétéria ont pris du retard en raison de difficultés rencontrées avec la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques. Un nouveau maître d'œuvre a été désigné et une esquisse vient d'être remise à la DE. Un schéma directeur est par ailleurs en cours de réalisation pour établir un programme d'investissement sur 15 ans. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur qui rendait jusqu'à présent impossible la réalisation d'une passerelle entre la Cour et le parking est en cours de modification (enquête publique fin septembre)

CAA de Nantes :

Compte tenu de l'état très dégradé du bâtiment, la DE souhaite réaliser un schéma directeur pour permettre une rénovation d'ampleur. Un marché de travaux pour le remplacement de toutes les menuiseries du bâtiment principal devrait pouvoir être notifié également à la fin de l'année 2019.

CAA de Douai :

Commande a été passée en mai à l'ACMH pour un diagnostic technique des pathologies de la pierre. Cette étude préalable nécessaire à la restauration des façades de la Cour pourrait prendre du retard, le laboratoire en charge de cette étude étant très sollicité pour la reconstruction de Notre-Dame.

CAA de Versailles :

Un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre est en cours de passation avec le rectorat propriétaire de l'emprise foncière où sera relogée la Cour. A ce stade, il est proposé la construction pour la Cour d'un bâtiment indépendant de ceux du rectorat sur ce terrain.

7. Bilan et perspectives et de la DSI.

Le DSI (directeur des systèmes d'information) a fait un point sur la refonte des applications de gestion du contentieux, skipper et Télérecours. Durant 3 ans (2019-2021), ces deux applications et la nouvelle vont coexister. La nouvelle application concernera pour commencer des fonctionnalités simples, telles que la fiche navette dématérialisée (dès octobre 2019), la visualisation de l'historique des dossiers avec accès direct aux pièces (début 2020), puis la communication avec les parties, les calendriers d'instruction avec fonctionnalité « alerte » etc... **Vos représentants ont indiqué qu'il était délicat d'externaliser totalement la maintenance de ces outils, ce qui rend très lourd le processus de modification/actualisation**, ce à quoi le DSI a répondu qu'elle serait effectuée par des personnels n'appartenant pas au Conseil d'Etat mais travaillant au sein de la DSI.

8. **Médecine de prévention :** le Dr Bami (médecin de prévention du CE) a rappelé les bienfaits procurés par l'arrêt du tabac

9. Questions diverses.

9.1. Amélioration de la mobilisation des juridictions dans la lutte contre les RPS.

Comme à la dernière séance plénière, le gestionnaire a fait un point d'étape sur la mise en place des plans de prévention des risques psychosociaux (RPS) dans les juridictions administratives. L'adoption de ces plans progresse à un rythme mesuré. Si une note du secrétaire général a été diffusée le 28 mars dernier relative au traitement des signalements de RPS, **vos représentants ont, une nouvelle fois, insisté sur le besoin de mettre en place un mécanisme d'alerte et de traitement des RPS avérés au niveau national** compte tenu des difficultés que peuvent parfois entraîner de telles situations sur le plan local. Il avait été question à la dernière séance plénière de la mise en place d'une cellule nationale d'écoute pour remplir cette fonction, et un groupe de travail à cette fin devait être mis sur pied. Mais le secrétaire général a donné sa préférence à une réactivation du comité de suivi du Protocole sur les RPS, émanation restreinte du CHSCT, qui devra se réunir prochainement afin de réfléchir précisément à la mise en place du mécanisme national de traitement des RPS avérés. **Vos représentants SJA en feront évidemment partie. Les situations des TA de Pau** (aucune information du CHSCT sur les RPS avérés ayant concerné des collègues) **et de Paris** (alerte des personnels de greffe de la cellule des urgences par courrier adressé à chaque membre du CHSCT) **démontrent, comme l'ont souligné vos représentants, l'absence de méthodologie claire dans le traitement par le CHSCT des situations de RPS avérés. Vos représentants ont également**

souligné que le financement de certaines des mesures détaillées dans la note du 28/03/2019 pour le traitement de RPS pouvait poser difficulté et n'était pas explicité dans la note. La méthodologie de prévention des RPS paraît toutefois pour sa part satisfaisante (note,, schéma de prévention, Protocole sur les RPS établi par le CHSCT en 2015...).

9.2. Situation au TA de Paris.

La situation en matière de RPS des personnels de greffe de la cellule des urgences du TA de Paris est préoccupante (burn-out, sous-effectif, démotivation, management défaillant...). Le secrétaire général a indiqué « avoir conscience » de l'alerte concernant cette situation particulière et, plus globalement, des **risques en termes de RPS liés à l'explosion des entrées sur les contentieux d'urgence. Vos représentants ont insisté sur le fait que cette réalité, qui n'est pas propre au TA de Paris puisque la situation objective est parfois plus critique encore dans d'autres juridictions (cf. TA de Nantes par exemple), est d'autant plus alarmante qu'elle doit être conjuguée au gel des crédits d'emploi de vacataires** (le secrétaire général des TA/CAA, a rappelé à ce titre qu'il pouvait être dérogé au gel des crédits en cas de véritables besoins, tout en insistant sur la nécessité de réfléchir avant tout à des redéploiements internes des moyens en greffe).

9.3. Constitution des binômes d'assistants de prévention (magistrats/personnels de greffe)

Vos représentants, sont favorables à la constitution de tels binômes, sur la base du volontariat, et avec une décharge d'activité correspondante à la charge des fonctions. A ce jour, sur 47 assistants de prévention en juridiction, seuls 2 sont magistrats, et 2 sont greffiers en chef (dans deux juridictions d'outre-mer). Le secrétaire général propose une expérimentation de tels binômes sur quelques juridictions volontaires (dont au moins une grande – 8 chambres et plus - et une moyenne –de 5 à 7 chambres).

9.4. Plan « Vivre ensemble »

Il a été fait état de ce que les démarches en vue de l'obtention des label « diversité » et «égalité entre les femmes et les hommes » progresseraient. Quant à la cellule d'écoute pour les discriminations, 7 signalements ont été faits, plusieurs relevant en réalité des RPS.

9.5. Groupe de travail relatif aux congés liés à la parentalité

Le Conseil d'Etat va adresser aux chefs de juridiction une note sur les bonnes pratiques **A la demande du SJA**, un groupe de travail dédié à la mise en œuvre de cette note aux magistrates et magistrats se réunira le 4 juillet 2019 et sera présidé par le secrétaire général des TA/CAA. Nous invitons à nouveau les collègues qui le souhaitent à partager (sja@juradm.fr) un témoignage sur les difficultés qu'ils et elles ont pu rencontrer à l'occasion de la prise d'un congé maternité ou paternité.

10. Calendrier

10.1. Visites du CHSCT

Les visites à la CAA de Nancy et à la CAA de Lyon concernant le dispositif de visio-audiences de la CNDA, envisagées respectivement en septembre et décembre 2019, sont pour l'instant en suspens, le médiateur désigné ayant ordonné la suspension des dites visio-audiences pendant la durée de la médiation.

10.2. Format des visites du CHSCT

Le secrétaire du CHSCT a mis en cause le format actuel d'une visite sur 1 seule journée qui ne conviendrait pas aux grosses juridictions, compte tenu du nécessaire temps d'échange avec les membres de la juridiction ainsi qu'avec le chef de juridiction.. Le secrétaire général s'est montré défavorable, vraisemblablement en raison des coûts induits, à un format sur plus d'1 journée pour les visites du CHSCT. Le président du TA de Poitiers a émis l'idée d'une scission de la délégation du CHSCT lors des visites.

10.3. Prochaine séance plénière du CHSCT

La prochaine séance plénière du CHSCT aura lieu le **vendredi 29 novembre à 9h30**